

COMMUNE DE LA TABLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 octobre 2022

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean CAILLET, Patrice CHAPPELLET, Jean-François CLARAZ, Michel FORAY, Clément JACQUEMМОZ, Christiane GIRARD, Lina NOVEL-CATIN, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Geoffrey THOMAS.

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Ordre du jour

1. Renouvellement de demandes de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du F.D.E.C : achat épareuse, engazonnement du cimetière.
2. Réactualisation des tarifs de déneigement par l'entreprise Sébastien VEROLLET
3. Fixation du montant des attributions de la compensation pour l'année 2022 par la Communauté de communes Cœur de Savoie
4. Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2021
5. Convention relative au service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme de Cœur de Savoie
6. Modification du tableau des voies communales.
7. Promesse d'achat propriété « Vuillermet » au Chef-Lieu
8. Questions diverses :
9. Urbanisme – Travaux – Affaires Communales

• **Proposition de modification de l'ordre du jour**

- *Suppression du point 5 car il n'est pas nécessaire de délibérer*
- *Ajout d'un point supplémentaire concernant la proposition d'exonération des pénalités de délais concernant le MAPA des captages.*
- *Le point modification du tableau communal est partagé en une délibération concernant la régularisation de la voie 13 et l'autre point visant l'ajout d'une voie communale.*

La proposition est approuvée à l'unanimité

1. RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE AU TITRE DU F.D.E.C 2023 POUR L'ACHAT D'UNE EPAREUSE. (DELIB 2022.06.01)

Le Maire rappelle que la commune a acquis une nouvelle épareuse au cours de l'année 2022 pour un montant de 35500€ H.T (42600€ T.T.C à déduire une reprise de l'ancien matériel au prix de 4200€ net de taxe). La commune a sollicité une subvention au département dans le cadre du FDEC 2022 qui n'a pas été retenue mais cette demande peut être renouvelée dans le cadre du FDEC 2023. Après délibération, le conseil, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du FDEC 2023.

2. RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE AU TITRE DU F.D.E.C 2023 POUR L'ENGAZONNEMENT DU CIMETIERE. (DELIB 2022.06.02)

Le Maire rappelle que la commune a procédé à l'engazonnement des allées du cimetière en octobre 2022 par la société GREMEN paysage, pour un montant de 21 820.70€ H.T (26 184.20 T.T.C)
La commune a sollicité une subvention au département dans le cadre du FDEC 2022 qui n'a pas été retenue mais cette demande peut être renouvelée dans le cadre du FDEC 2023. Après délibération, le conseil, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du FDEC 2023.

3. TARIFICATION 2022-2023 DU DENEIGEMENT DES HAMEAUX DES ETELLES AUX CURTETS. (DELIB 2022.06.03)

La commune fait chaque année appel à un particulier pour effectuer le déneigement d'une partie de la commune. Les voies déneigées sont les voies communales du secteur des « Côtes » et des Curtets, dénommées comme suit : la voie communale n° 7 des Etelles, la voie communale n° 10 des Vérollets, la voie communale n° 5 du Mât allant à Etable, la voie communale n° 4 des Fugains (haut et bas du hameau, voie allant à Montmalfou), la voie communale n° 9 des Morizots, la voie privée du lotissement des Favières.

M. Sébastien VEROLLET a transmis son offre de prix pour l'hiver 2022-2023, avec une tarification actualisée :

- - coût horaire de 108 €/heure
- - un forfait fixe de 595 €/hiver.

Les tarifs de l'année précédente étaient de 97 €/heure et forfait fixe de 535 €/hiver soit une hausse de 11.3%. Le conseil municipal approuve la tarification 2022-2023.

4. FIXATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2022 (DELIB 2022.06.04)

Concernant la commune de LA TABLE, le Conseil communautaire a décidé de lui attribuer pour 2022 une attribution de compensation d'un montant de 28 606 €. Afin de valider la procédure et le montant de l'attribution définitive à percevoir par la commune en 2022, le conseil municipal doit délibérer pour approuver le montant de cette attribution de compensation. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision libre des attributions de compensation ainsi que le montant de 28606€ pour l'année 2022.

5. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2021 (DELIB 2022.06.05)

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le 1^{er} adjoint souligne une forte hausse de la consommation sur le captage de Champenet et des Granges dû à des fuites d'eau.

Après délibération, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est approuvé à l'unanimité.

6. REGULARISATION DU TRACE DE LA VOIE COMMUNALE N°13 (DELIB 2022.06.06)

En 2013, la commune a procédé à un plan d'alignement au hameau de Repidon. A l'issue de ce plan, de nombreuses parcelles ont été créées. Elles doivent maintenant être intégrées au domaine public. Les parcelles 0E1439, 0E1419, 0E1430, 0E1428, 0E1399, 0E1426, 0E1403, 0E1401, 0E1423, 0E1446, 0E1397, 0E1405, 0E1450, 0E1385, 0E1448, 0E1435, 0E1424, 0E1452, 0E1383, 0E 1442, 0E 1444, 0E1437, 0E1421 et 0E1407 sont à intégrer au domaine public dans le périmètre de la voie communale n°13. La longueur et la largeur de cette voie inscrite au tableau des voies communales demeurent inchangées. Le Conseil approuve à l'unanimité la régularisation proposée.

7. MISE A JOUR DU CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES (DELIB 2022.06.07)

Après examen du tableau de classement de la voirie communale établie par délibération du 15 décembre 2009, il y a lieu de le modifier, soit en ajoutant ou en modifiant des voies nouvelles ou existantes. Le Maire propose de modifier le tableau telle que :

- Porter la voie 6a de 80 à 120 mètres
- Créer la voie 6 b à la suite de la voie 6 a d'une longueur de 70 mètres et d'une largeur de 4 mètres. Et que toutes ces modifications soient inscrites dans le nouveau tableau de classement de la voirie communale. Le Conseil approuve à l'unanimité.

8. ACQUISITION DE LA PROPRIETE VUILLERMET RAYMONDE (DELIB 2022.06.08)

La commune a pour projet, vu lors des conseils municipaux précédents, l'acquisition de la propriété Raymonde VUILLERMET au prix indicatif de 20 000€. l'organisme de tutelle GRIM PROTECTION gérant la situation juridique de Mme VUILLERMET souhaite que la commune fasse établir par un notaire une promesse d'achat régularisée qui sera soumise au juge des tutelles. Le Maire sollicite l'autorisation de se mettre en rapport avec Maître Jean-François FLAVENS, notaire à CHAMOUX-SUR-GELON pour l'élaboration de ce dossier préalable. La dépense est inscrite au Budget Principal 2022. Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'ensemble des démarches relatives à l'acquisition de la propriété Raymonde VUILLERMET.

9. EXONÉRATION DE PÉNALITES- MARCHE DES PERIMETRES DE CAPTAGE (DELIB 2022.06.09)

Les travaux de protection des périmètres des captage de chez Legrand et Les Granges ont été confiés à l'Entreprise BLANC Frères dans le cadre d'un marché à procédure adapté (MAPA) pour un montant de 63 570€ H.T soit 73284€ T.T.C

Les travaux ont démarré le 11/10/2021, le délai prévu pour les réaliser était de deux mois.

Compte tenu des difficultés rencontrées, suite aux intempéries, le planning de travaux n'a pu être respecté par l'Entreprise, quatre jours supplémentaires ont été nécessaires pour finaliser les travaux.

L'article 8.3 du CCAP prévoit des pénalités pour retard d'exécution.

De plus des travaux supplémentaires ont été réalisés dans de très mauvaises conditions météorologiques. Ces travaux figurent à l'avenant accepté par délibération 2022.05.05 le 16 septembre 2022, Aussi, il est proposé l'exonération des pénalités dues par l'entreprise pour 4 jours de retard. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'exonération des pénalités.

QUESTIONS DIVERSES

URBANISME

Déclarations préalables

NON OPPOSITION

DUHAYON Dominique

La Provenchère

Réfection façade

CŒUR Cédric

Les Landaz

Pose de panneaux photovoltaïques

SCHMITT Amélie

La Provenchère

Construction d'un abri / séchoir

CHAPPELET Jean-Louis

Les Curtets

Division en 2 lots

DE MAGALHAES Antonio

Les Curtets

Système solaire combiné

EN COURS

JULIEN Cédric

le Villard

Changement de fenêtres, réfection toiture

Permis de construire

ACCORDÉ

SORACE Sébastien

Les Etelles

construction d'un garage sur bâti existant

POINT SUR LA SITUATION BUDGETAIRE

Les montants indiqués sont T.T.C

INTITULE DE L'OPERATION	BUDGETE	REALISE	SUBVENTION	AUTOFINANCEMENT COMMUNE 2022	STATUT DE L'OPERATION
1- CHEMIN DU CODRA	27.000.00 €	30.487.00 €	12.533.00 €	17.954.00 €	Subv validée à venir 2022
2- EPAREUSE	42.600.00 €	38.400.00 €	0,00 € en 2022	38.400.00 € en 2022	Dde subv à réitérer 2023
3- ENGazonnement CIMETIERE	26.184.20 €	26.184.20 €	0.00 € en 2022	26.184.20 € en 2022	Dde subv à réitérer 2023
4- ARCHIVAGE + frais Aménagement meubles	10.000.00 € 11.376.00 €	1.404.00 €	Pas de subvention	11.376,00 € en 2022	Subvention 60% attendue
5- DEFENSE INCENDIE	114.060.00 €	4.000.00 €	32.215.00 € - (prévue) FISC - 30000,00€ DETR -		Courir
6- ACHAT MAISON VUILLERMET	30.000.00 €	0.00 €			En bonne voie
7- FOUR COMMUNAL	12.000.00 €	9.738.29 €	6.520.00 €	3.218.30 €	Subv à venir en 2023

1 – Travaux terminés : 26198.66 + Frais acte 780.00 + Étude GEODE 3213.00 + Achat Terrain 296.00 (MIRAILLET)

2 - Reprise 4.200 € - avions budgété une subvention de 13.500 € dossier de demande de subvention non retenu , à représenter en 2023

3- Travaux terminés, pas de TS, facture égale au devis, demande de subvention non retenue en 2022, à représenter en 2023

4- Frais d'études Cabinet BARON

5 – Règlement Étude Cabinet BARON, subvention seul dossier retenu par le Département en 2022, DETR 30,000 €

6- En bonne voie,

7- A notre Initiative, Demande de délai supplémentaire pour le versement de la subvention soit jusqu'en octobre 2023, travaux non terminés,

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT AU 15/10/2022

PAR ARTICLE - DEPENSES

ARTICLE – INTITULE	BUDGETE	REALISE	COMMENTAIRE
011 – Charges à caractère général	235.500,00 €	99.106,48 € soit 42 %	Voirie, entretien bois /forêt...
012 – Charges de personnel	128.600,00 €	89.566,67 € soit 69,60%	RAS
014 – Atténuation des produits	21.000,00 €	15.926,00 € soit 75,8%	RAS
065 – Autres charges de gestion courante	176.934,72 €	87.016,14 € soit 49,20%	Règlement à effectuer solde école Le Castellet, (année 2021/2022+4200 € avance sur 2022/2023) + règlement Le Bourget et Presle d'ici fin décembre.
067 - Charges exceptionnelles	15.200,00 €	1.173,00 soit 7,7%	Dû ou pas assainissement SPIC (2018)

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT AU 15/10/2022

PAR ARTICLE - DEPENSES

ARTICLE – INTITULE	BUDGETE	REALISE	COMMENTAIRE
021 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (principal chapitre)	392.929,64 €	86.449,00 € soit 22%	135.000 € de réserve incendie et 29.900 € engazonnement non réglé à ce jour

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT AU 15/10/2022

PAR ARTICLE - RECETTES

010 – Dotations fds de réserve	10.500,00€	12.392,00 € soit 118%	FACTVA et TAM 3588,03 NB soit 118%
013 – Subvention d'investissement	86.550,00 € *	7.030,00 € -Encst dernière tranche mur du cimetière	*33,000 Défense incendie – *53.550 € = Prévu CODRA et epareuse 28.000 € – Engazonnement 9000 €- éclairage 3000 € et Four 6520€

Demande de subvention à représenter en 2023 pour epareuse et l'engazonnement- Four demande de délai supplémentaire jusqu'en septembre 2023, éclairage à recevoir 1700 € d'ici fin décembre.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – TRAVAUX MAILLAGE ET CAPTAGES PERIMETRES DE PROTECTION

INTITULE DE L'OPERATION	BUDGETE	REALISE	SUBVENTION pour les 2 opérations	AUTOFINANCEMENT COMMUNE EMPRUNTS Pour les 2 opérations	STATUT DE L'OPERATION
MAILLAGE	209.516,95 €	196.293,25 €	165.500,00 € reçu 82.750,00 €	382.000,00 €	9623.70€ (dans l'attente réception travaux)
CAPTAGES PERIMETRES DE PROTECTION	84.103,00 €	78.083,00 €			Réceptionné Avenant de 5215.00 (TS) Reste à payer MO : 3200€ (T.T.C)

TRAVAUX

TRAVAUX ACHEVÉS OU EN COURS

- Maillage de réseau- station de pompage : Des réserves sont encore en cours.
- Four communal, il reste la pose de l'avaloir, de la cheminée et de l'isolation de la voute.
- Engazonnement du cimetière : réalisés et les administrés sont très satisfaits du résultat.
- Entretien des voies communales : en cours.
- Archivage : l'archiviste va débiter le 7 novembre pour 6 semaines et le meuble sera installé cette même semaine.

AFFAIRES COMMUNALES

- Manœuvres militaires de la communes 25/27 octobre et 21/23 novembre
- Une rencontre avec Monsieur le Président du Syndicat des eaux a eu lieu le 17 octobre 2022, la question de l'intégration de la Commune de La Table au Syndicat a été abordée.
Compte-tenu des investissements réalisés par la commune, le budget eau est déficitaire.
- Problème sur la qualité de l'eau ; sur certains secteurs de la commune, l'eau présente une turbidité importante, la cause, pourrait être liée à une eau plus agressive (Les Quinquins) que celle du captage de Champenet.
- Etat des lieux Champet ; un état des lieux du chalet et de l'alpage est prévu avec l'ONF le 26 octobre 2022.
- Réunion concernant le plan d'aménagement de la Forêt communale aura lieu le 29 novembre prochain.
- Bulletin municipal : une réunion de travail va être organisée afin que celui-ci soit distribué courant janvier 2023.
- Verger pédagogique : 34 arbres fruitiers vont être prochainement plantés sur 2 parcelles communales à proximité du hangar communal et du parking du Villard de La Table.
- Réunion Comission affaires sociales : 25 octobre à 16h pour les colis de Noël
- Cérémonie du 11 novembre : organisée à 11h suivi d'un apéritif.
- 17 octobre : Réunion publique TOWERCAST avec une vingtaine de personnes

Prochain conseil municipal : vendredi 9 décembre à 18h

La séance est levée à 21h30

La Secrétaire de séance
Claudine PERRIN

Le Maire
Jean-François CLARAZ

